

## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Si vous devez annuler votre participation à une formation organisée par l'AQP à laquelle vous êtes inscrit, des frais pourraient être exigés selon la situation :

SITUATIONS	REMBOURSEMENT
Annulation par le participant <b>au moins 4 semaines avant</b> la date de la formation	Remboursement de 100% du montant payé*
Annulation par le participant <b>au moins 7 jours calendrier avant</b> la formation (et moins de 4 semaines)	Remboursement de 50% du montant payé*
Annulation dans les <b>7 jours calendrier avant la formation</b> (ou moins) ou <b>absence</b> du participant	Aucun remboursement

Les remboursements seront effectués sur la carte de crédit utilisée pour le paiement initial.

**Pour annuler une inscription**, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [Info@aqp.quebec](mailto:Info@aqp.quebec) en indiquant le nom du participant ainsi que le titre de la formation.

Dans le cas d'une annulation par l'AQP due à un nombre d'inscriptions insuffisants, le montant payé vous sera entièrement remboursé.\*

*Cette politique ne s'applique pas à la formation « Prescription de radiographies en physiothérapie » offerte en partenariat avec l'Université Laval (voir avec [pedagogia.dpc@fmed.ulaval.ca](mailto:pedagogia.dpc@fmed.ulaval.ca) pour la politique d'annulation).*

\* Moins les frais de plate-forme d'inscription si applicable